



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 19 février 2018**, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, afin de se prononcer, entre autres, sur des demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité concernant les immeubles suivants :

430, avenue Arthur-A.-Schmon

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation de la remise isolée, située en cour arrière du 430, avenue Arthur-A.-Schmon. La remise est implantée à 1,2 m du bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m du bâtiment principal.

1065, boulevard Laflèche

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'installation d'une enseigne isolée sur poteau, située en cour avant du 1065, boulevard Laflèche. L'enseigne sur poteau possède une marge de recul avant de 0 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que ce type de construction en cour avant doit avoir une marge de recul minimale de 3 m de la ligne de rue.

1059, rue Morain

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 1059, rue Morain. Le garage isolé possède une marge de recul latérale de 0,44 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

994, boulevard René-Bélanger

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation de la remise isolée située en cour arrière de la résidence du 994, boulevard René-Bélanger. La remise isolée possède une marge de recul arrière de 0,56 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

Toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure précitées, qu'elles soient favorables ou défavorables, pourront se faire entendre lors de la séance, ou encore, avant cette date, en adressant leurs commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Municipalité, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, 2, place La Salle, Baie-Comeau (Québec), G4Z 1K3, par télécopieur au 418 296-8194 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca.

Baie-Comeau, le 22 janvier 2018



**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**